Vu, pour être annexé à la
Délibération n°2017-170 du 29 juin 2017
Le Président de la CA2BM,

Bruno COUSEIN.

COMMUNE DU TOUQUET PARIS-PLAGE
Département du Pas-de-Calais

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2 Document graphique réglementaire

Prescrit le	Arrêté en Conseil municipal le 17 décembre 2015	Mise à l'Enquête publique du 14 avril au 13 mai 2017	Approuvé le

Echelle : 1/ 5000ème

RECU LE
- 6 JUIL. 2017
SOUS-PREFECTURE
DE MONTREUIL-SUR-MER

Étaples (62)

Le Touquet Paris-Plage — CA2BM

Source : DGI-Cadastre
Réalisation : Ville & vous Sarl

Zone NM sur une longueur de 12 miles nautiques (22,224 km)

Cucq

Zonage réglementaire
- UAa
- UAb
- UAc
- UAd
- UBa
- UBb
- UBc
- UCa
- UCb
- UCc
- UDa
- UDb
- UDc
- UE
- UL
- ULc
- UR
- N
- Na
- Nb
- Nj
- Ne
- Nh
- NL
- NM

Prescriptions
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
- Espace boisé classé au titre de l'article L121-27
- Espace vert protégé au titre des articles L151-19 et L151-23
- Espace paysager protégé au titre des articles L151-19 et L151-23
- Bande littorale de 100 m au titre de l'article L121-16
- Périmètre de mixité fonctionnelle au titre de l'article L151-16
- Périmètre de mixité sociale au titre de l'article L151-15
- Emplacement réservé au titre des articles L151-41 et R151-38
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article R151-8
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article R151-6/7

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
2	Programme de logements dont 100% minimum de logements aidés	Commune	492
3	Programme de logements dont 100% minimum de logements aidés	Commune	96

Informations
- Risque aléa moyen de submersion marine
- Droit de préemption urbain renforcé

0 250 500 1 000 Mètres